



Changement de régime matrimonial

Par **alexandre9124**, le **02/04/2008 à 17:23**

Bonjour ,
Je vais changer de régime matrimonial , à savoir , passer du régime de la communauté réduite aux acquêts , (régime depuis notre mariage en 1980) au régime de séparation de biens .
En cas de divorce , ce nouveau contrat , me permettra-t-il d' échapper au versement d' une prestation compensatoire , ou d' une rente , etc...
Divorce par consentement mutuel envisagé.
Merci par avance de vos réponses .
Bien cordialement
.

Par **Jurigaby**, le **02/04/2008 à 22:18**

Bonjour.
Non, le mariage avec séparation de biens peut très bien entraîner le versement d'une prestation compensatoire. Cette dernière est liée au divorce et non au régime matrimonial.